Demande d'aide au fonctionnement 2020

Nom de l'association : _____

Où et quand renvoyer le dossier ?

Le dossier est à renvoyer **au plus tard le vendredi 29 novembre 2019**
en mairie au service Vie Associative ou par mail à vieassociative@juvignac.fr

DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'EVENEMENTIEL

Assistant : **Jérôme TALBOT**
Demandes de salles, rendez-vous, relais d'information
04 67 10 42 43 et jerome.talbot@juvignac.fr

Responsable : **Arnaud MATARIN**, *Responsable Vie Associative*
Accompagnement de projets, structuration, subventions
04 67 10 40 36 et arnaud.matarin@juvignac.fr

Direction : **Vincent BOISSEAU**, *Directeur de la Culture, de la Vie Associative et de l'Evènementiel*
Relations avec les associations, projets communautaires
vincent.boisseau@juvignac.fr

DEMANDE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Cette subvention est une aide financière de la commune à l'exercice de l'activité courante de l'association.

DESCRIPTION DE L'AIDE

- Elle est réservée aux associations juvignacoises (siège social sur la commune) ou partenaires ;
- Elle ne peut représenter plus de 20% du budget prévisionnel de l'association ;
- Elle est plafonnée à 5 000€ ;
- Elle ne pourra être revue à la hausse ;
- Elle ne peut pas être accordée si l'association détient une épargne correspondant à 1,5 fois le montant demandé ;
- 75% de l'aide sera versé au vote, 25% après présentation du bilan moral et financier **avant le 10/01/2021 ;**
- Si le bilan financier de l'association est inférieur de plus de 10% au budget prévisionnel présenté, l'aide sera diminuée au prorata ;

POUR LES ASSOCIATIONS CARITATIVES (catégorie 4) :

Pour les associations caritatives ayant leur siège ou ayant une antenne active sur JUVIGNAC, il vous est proposé une aide forfaitaire de 200€.

RENSEIGNER CI-DESSOUS LE MONTANT DE L'AIDE QUE VOUS DEMANDEZ

Valeur du budget prévisionnel déclaré dans la Fiche de Renseignements 2020	€

Montant de l'aide au fonctionnement demandée	€

Pourcentage de l'aide demandée par rapport au budget prévisionnel	%

DECLARATION SUR L'HONNEUR

à remplir obligatoirement

Je soussigné(e), (nom et prénom) : _____

représentant(e) légal(e) de l'association : _____

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier ;
- demande une aide de fonctionnement de : _____ €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, doit être versée au compte bancaire de l'association.

Fait, le à _____

Signature

RAPPEL :

« Toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délègues de la commune qui a accordé cette subvention. Les associations qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.
(article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales) ».

« Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier ».

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

CE QU'IL FAUT POUR INSTRUIRE VOTRE DEMANDE D'AIDE

- Être éligible (cf. le dossier « Comment remplir votre dossier de demande d'aides/créneaux ») ;
- Avoir rempli la Fiche de Renseignement 2020 ;
- Remplir ce dossier dans son intégralité ;
- Avoir déjà signé la charte de la Vie Associative.

SI VOUS N'AVEZ JAMAIS DEMANDÉ D'AIDE OU DE CRÉNEAUX

☐ Le procès-verbal de la dernière assemblée générale comprenant :

- Le bilan moral
- Le bilan financier

(possibilité de télécharger nos modèles sur le site de de la ville)

☐ Les statuts déclarés en un seul exemplaire ;

☐ La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau, …).

☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB), portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

☐ Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

☐ Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un.

☐ La charte de la Vie Associative signée.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ FAIT UNE DEMANDE D'AIDE OU DE CRÉNEAUX

☐ Le procès-verbal de la dernière assemblée générale comprenant :

- Le bilan moral
- Le bilan financier

(possibilité de télécharger nos modèles sur le site de de la ville

☐ Un exemplaire des statuts approuvés, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.**

☐ La liste des personnes chargées de l'administration de l'association **si elle a été modifiée**.

☐ Un relevé d'identité bancaire de l'association (RIB) **s'il a changé,** portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

☐ Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire.

☐ Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un